



Règlement du Jeu “Faites vos jeux !” Du 6 au 29 novembre 2024

PARTICIPATION

La participation au jeu “faites vos jeux !” sera gratuite, sans obligation d’achat, de jeu ou autre. Sera autorisée à participer toute personne majeure de plus de 18 ans révolus, non interdite de jeu, à l’exception des employés du Groupe Barrière et de leur famille ainsi que les membres du conseil d’administration du Casino Barrière Courrendlin. Le règlement du jeu sera disponible dès le 01.11.2024 à l’accueil du Casino.

DÉROULEMENT

Il existe 2 moyens de participation pour ce jeu :

Première option au casino :

Pour participer, tous les clients cartés n’auront qu’à se rendre dans le Casino Barrière Courrendlin, pendant la durée du jeu (06.11.2024 au 29.11.2024) aux heures d’ouverture (10H - 02H du matin en semaine et 10h - 04h du matin le week-end) exception pour le vendredi 29 novembre 2024, jour auquel la participation s’arrêtera à 21h, en raison du tirage au sort dès 21h.

Du 6 au 29 novembre 2024, chaque personne qui entrera au casino pourra lors de son contrôle, recevoir un bulletin de participation. Dans la limite d’une participation par jour et par personne. Le bulletin devra alors être déposé dans l’urne prévue à cet effet. Le tirage au sort aura lieu le 29 novembre 2024 dès 21h.

Deuxième option en ligne :

Du 6 au 10 novembre, les visiteurs de “Moutier Expo 2024” pourront scanner un Qr Code présent sur le stand du Casino.

Ce Qr Code dirigera ces derniers sur une plateforme en ligne qui leur permettra de s’inscrire pour le tirage au sort du 29 novembre 2024.

Chaque visiteur ne pourra participer qu’une seule fois sur la plateforme en ligne.

Les coordonnées des participants seront retranscrites sur des bulletins de participation identiques aux bulletins de la première option et qui seront déposés dans l’urne présente au Casino.

Le client pourra choisir le cadeau qu'il souhaite gagner parmi 3 cadeaux différents.

À l'heure du tirage, le 29 novembre 2024 à partir de 21h, l'animateur annoncera le nom du gagnant qui sera tiré au sort. 1 seul gagnant sera désigné et remportera le lot choisi.

Si la personne tirée au sort ne se présente pas devant le bar, l'animateur tirera au sort un autre gagnant jusqu'à ce que la personne inscrite soit présente. La personne tirée au sort devra présenter sa carte d'identité ou carte de membre pour justifier son identité à l'animateur.

LA DOTATION

N°1 : Un iPhone 16 d'une valeur de CHF 950.- + CHF 50.- Cash = CHF 1'000.-

N°2 : Un bon week-end pour 4 personnes au resort Barrière Ribeuville d'une valeur de CHF 1'000.-

N°3 : CHF 1'000.- cash

Les clients à risque (Mise En Observation) recevront un bon compensatoire pour le bar ou le restaurant en cas de victoire, ils ne peuvent recevoir de crédit de jeu.

La totalité des lots est issue du budget marketing.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours, tout recours juridique est exclu. Aucun renseignement téléphonique ne sera donné concernant les gagnants.

Philippe Costa
Directeur Général

Carole Thiebault
Responsable Marketing

Valérie Boileau
Responsable du Contrôle Interne

Valérie Parisot
Responsable des Mesures Sociales